

# L'intimidation

Essayons d'y mettre un terme



Guide pour les parents  
d'élèves de l'élémentaire  
et du secondaire

Mise à jour : Printemps 2011

*L'intimidation a des conséquences qui dépassent la cour de récréation. En tant que parents, vous devriez disposer de renseignements à ce sujet. Voici ce à quoi il faut prêter attention, ce que vous pouvez faire et où vous pouvez obtenir de l'aide.*

---

## Qu'est-ce que l'intimidation?

Le ministère de l'Éducation définit officiellement l'intimidation comme suit :

*L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.*

Définition tirée de la note Politique/Programmes n° 144,  
ministère de l'Éducation

## Comment les écoles répondent-elles à l'intimidation?

*Les élèves qui pratiquent l'intimidation, que ce soit en personne ou en ligne, peuvent être passibles de différentes sanctions.*

*La politique de l'Ontario en matière de discipline progressive permet à la direction de l'école de choisir une mesure parmi un éventail d'options et d'aider les élèves à tirer des leçons de leurs choix. Il peut s'agir par exemple de leur demander de présenter des excuses pour avoir formulé un commentaire blessant ou irrespectueux, de passer en revue les attentes avec les élèves ou d'organiser une rencontre avec les parents. Les élèves peuvent également être suspendus de l'école. Ces règles s'appliquent autant aux élèves de l'élémentaire que du secondaire.*

*La discipline progressive aide à mettre un frein à un comportement inapproprié, en prônant un comportement positif chez les élèves et en prévenant les comportements dangereux ou inappropriés à l'école et dans le cadre des activités parascolaires.*

# L'INTIMIDATION

## ESSAYONS D'Y METTRE UN TERME

### Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation?


Une petite fille ne sait peut-être pas ce que signifie « intimidation », mais elle comprend qu'une personne est méchante, lui fait du mal, la rend triste ou lui fait peur. Elle ne vous le dit peut-être pas parce qu'elle peut craindre que « dénoncer » ou « moucharder » ne fasse qu'empirer la situation.

Votre adolescente ou adolescent ne vous le dira pas nécessairement non plus et peut parler de « harcèlement » plutôt que « d'intimidation » pour décrire le comportement dont elle ou il est victime. Les adolescents préfèrent souvent régler les problèmes eux-mêmes, car ils ne veulent pas vous bouleverser ou trouvent embarrassant de faire intervenir un parent.

Même si votre enfant ne parle pas de l'intimidation, certains signes sont révélateurs. Plutôt que d'attendre qu'il vous le dise, vous pouvez chercher des signes indiquant qu'il est victime d'intimidation, comme un changement de comportement, d'attitude ou d'apparence.

Les enfants victimes d'intimidation peuvent ne pas vouloir aller à l'école, pleurer ou tomber malade les jours d'école. Ils peuvent refuser de participer à des activités ou à des événements sociaux avec d'autres élèves. Ils peuvent soudainement égarer des sommes d'argent ou des objets personnels, rentrer avec des vêtements déchirés ou des effets personnels cassés et vous donner des explications incohérentes.

Les adolescents victimes d'intimidation et de harcèlement peuvent aussi commencer à parler de décrochage et à éviter les activités impliquant d'autres élèves.



« Va-t'en. Tu ne peux pas venir. »

## Parle-t-on d'intimidation si mon enfant n'a pas subi de blessures physiques?

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

- **physique** – coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels
- **verbale** – insultes, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes
- **sociale** – exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs
- **électronique** (communément appelée « cyberintimidation ») – propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle et sur des sites de réseautage social

## Mon enfant est victime d'intimidation. Que devrais-je faire?

- Écoutez votre enfant et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité.
- Établissez la nature des faits avec exactitude : consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « dénoncer quelqu'un » ou « raconter » et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un tel incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève mais de protéger l'ensemble des élèves.
- Prenez rendez-vous avec son enseignant, ou avec un autre enseignant en qui il a confiance, ou avec la direction ou la direction adjointe de l'école.
- Aussi difficile que cela puisse être, essayez de rester calme, de façon à pouvoir aider votre enfant et élaborer un plan d'action avec lui.
- Persévérez. Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos réunions avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites un suivi concernant les mesures convenues aux réunions pour mettre fin à l'intimidation.
- Parlez au moniteur ou à l'entraîneur si l'intimidation se produit durant les activités parascolaires ou sportives.
- Communiquez avec la police si l'intimidation implique un acte criminel, comme une agression sexuelle ou l'emploi d'une arme, ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école.

## Comment puis-je intervenir?

- Demandez à voir la politique du conseil et les plans de l'école sur la prévention de l'intimidation et l'intervention.
- Demandez à voir les résultats du sondage effectué par l'école de votre enfant auprès des élèves sur le climat scolaire. Ce sondage anonyme aide les écoles à évaluer le sentiment de sécurité des élèves et à déterminer comment prévenir l'intimidation et promouvoir la sécurité. Les sondages doivent être réalisés tous les deux ans.
- Envisagez de vous joindre à l'Équipe pour la sécurité dans les écoles. Cette équipe est responsable de la sécurité à l'école et compte au moins un parent, ainsi qu'un membre du personnel de l'école, un élève (au besoin) et un partenaire communautaire.

## Comment aider mon enfant à faire face à l'intimidation?

En travaillant avec l'école pour aider votre enfant ou adolescent à faire cesser l'intimidation, vous lui montrez l'exemple et vous faites passer clairement le message que l'intimidation est répréhensible.

Quel que soit son âge, vous pouvez aider votre enfant en l'encourageant à en parler et en lui donnant les conseils suivants :

- **Quitte** la scène d'intimidation.
- **Ne rends pas les coups**, ne réponds pas, ni verbalement ni par courriel.
- **Explique ce qui s'est passé à un adulte** en qui tu as confiance – un enseignant, le directeur, le chauffeur de l'autobus scolaire, le surveillant de la salle des repas.
- **Parles-en** avec tes frères et sœurs ou avec des amis pour que tu ne te sentes pas seul.
- **Trouve un ami** qui accepte de rester avec toi quand tu ne te sens pas en sécurité.
- **Téléphone à Jeunesse, J'écoute** au 1 800 668-6868 ou visite son site Web à [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca).



« Je ne me sens pas bien. Je ne peux pas aller à l'école. »

## Est-il possible que mon enfant intimide des élèves?

Les enfants qui intimident physiquement d'autres élèves peuvent rentrer à la maison avec des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent soudainement avoir plus d'argent à dépenser ou être en possession de choses qu'ils n'auraient normalement pas les moyens d'acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves.

Les enfants qui pratiquent l'intimidation le font parfois aussi bien à la maison qu'à l'école. Observez et écoutez vos enfants. Y a-t-il des signes indiquant que l'un d'eux est intimidé par son frère ou sa sœur?

Un enfant peut adopter un comportement d'intimidation au fil du temps ou bien à la suite d'un changement, d'une perte ou d'une déception importants. L'un de vos enfants a-t-il récemment été confronté à ce type de situation?

Réfléchissez à la façon dont les problèmes et les conflits sont gérés chez vous. Les membres de votre famille en parlent-ils pour arriver ensemble, de manière constructive, à une solution? Une bonne façon de dissuader un enfant d'en intimider un autre consiste à lui donner le bon exemple et à lui montrer comment surmonter les difficultés sans exercer son pouvoir ou recourir à l'agression.

De plus, il faut absolument expliquer aux enfants en quoi consiste l'intimidation. Vous devriez décrire les différentes formes d'intimidation et expliquer qu'elle est blessante et dangereuse. Faites comprendre à votre enfant que l'intimidation est répréhensible et dans tous les cas inacceptable.

## Qu'est-ce qui a changé dans la façon dont les écoles traitent l'intimidation et d'autres incidents?

Le personnel scolaire qui travaille directement avec les élèves doit répondre aux comportements inappropriés ou irrespectueux qui ont un effet négatif sur le climat scolaire. Ce peut être de l'intimidation, des commentaires racistes ou sexistes ou du vandalisme.

Tout le personnel doit signaler à la direction de l'école les incidents qui peuvent entraîner une suspension, comme l'intimidation, ou des incidents plus graves qui peuvent entraîner un renvoi.

La direction de l'école doit communiquer avec les parents des élèves victimes de ces types d'incidents et les informer de ce qui suit :

- a) la nature de l'activité qui a porté préjudice à l'élève ;
- b) le préjudice subi par l'élève ;
- c) les mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'activité.

Pour en savoir davantage sur la façon dont le personnel traite les incidents à l'école, consultez la section « Rapports et réactions » sur le site Web du Ministère à [www.ontario.ca/ecolessecuritaires](http://www.ontario.ca/ecolessecuritaires) ou parlez à la direction de l'école si vous désirez vous renseigner sur les services disponibles par l'intermédiaire de l'école.

## Garçons et filles se livrent-ils aux mêmes actes d'intimidation?

Les filles, aussi bien que les garçons, peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Les garçons ont tendance à intimider physiquement leurs victimes, alors que les filles adoptent une approche plus indirecte. Elles peuvent propager des ragots ou isoler des camarades de classe en les excluant d'activités ou de groupes. Les garçons sont habituellement intimidés par d'autres garçons, tandis que les filles sont intimidées aussi bien par des filles que par des garçons.

Sous quelque forme que ce soit, l'intimidation est inacceptable.



« Ils chuchotent quand je passe... ils disent à mes amis de ne plus me parler. »

## Que puis-je attendre de l'école si mon enfant est victime d'intimidation?

- Vous pouvez vous attendre à ce que l'école vous appelle si le personnel apprend que votre enfant est victime d'intimidation.
- L'enseignant de votre enfant ou un autre enseignant à qui il fait confiance peut être en mesure de résoudre le problème ou de suggérer le genre d'aide dont votre enfant a besoin. Les enseignants et la direction d'école ont reçu une formation pour prévenir l'intimidation.
- Pour mieux connaître les services disponibles par l'intermédiaire de l'école, vous pouvez aussi parler à la direction de l'école.
- Dans le cadre du programme de prévention de l'intimidation de l'école, les enseignants devraient parler ouvertement de l'intimidation en classe et aider les élèves à comprendre l'importance du respect, des sentiments des autres, de l'amitié et de l'inclusion.
- Demandez à voir le code de conduite de l'école, qui définit la façon dont les élèves, les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire doivent se comporter les uns envers les autres.
- Demandez à consulter la politique du conseil sur la prévention de l'intimidation et le plan de l'école en la matière. Ces documents indiquent ce que le personnel scolaire peut faire pour résoudre ce problème.
- Le personnel scolaire doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour enquêter sur les questions que vous soulevez, tout en protégeant la vie privée des élèves.
- Si, après un délai raisonnable, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'école, vous pouvez contacter l'agent de supervision de votre conseil scolaire.

## Ouf! Au moins *mon* enfant n'est pas mêlé à des actes d'intimidation

Tout le monde souffre lorsque des actes d'intimidation sont commis, et tout le monde peut aider à les prévenir. Dans 85 % des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Ces derniers évitent d'intervenir de peur de constituer une cible ou d'empirer la situation de la victime.

Vous pouvez aider votre enfant à comprendre que l'intimidation n'est pas acceptable et qu'il peut contribuer à y mettre fin en la signalant à un adulte.

## Quelle est l'ampleur du problème?

L'intimidation n'est jamais acceptable. Elle ne doit pas être considérée comme « faisant partie du processus normal de la croissance ». Les recherches et l'expérience montrent invariablement que l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les enfants, les adolescents, leurs familles, leurs camarades et leur communauté.

L'intimidation concerne beaucoup d'enfants et d'adolescents en Ontario, soit parce qu'ils la commettent soit parce qu'ils la subissent, ou les deux. Ces enfants risquent d'avoir de nombreux problèmes affectifs, relationnels et de comportement et ont besoin du soutien d'adultes pour les aider à établir des relations saines, non seulement à l'école mais aussi tout au long de leur vie.

Les élèves victimes d'intimidation éprouvent souvent une angoisse sociale, se sentent seuls, se replient sur eux-mêmes, contractent des maladies et ont une piètre estime de soi. Ils peuvent aussi développer des phobies, avoir un comportement agressif ou sombrer dans la dépression. Certains manquent l'école, d'autres voient leurs notes se détériorer et d'autres décrochent tout simplement.

Le chemin est aussi difficile pour ceux qui intimident les autres. Les enfants et les adolescents qui apprennent à user de leur pouvoir et à être agressifs pour faire souffrir les autres peuvent ne plus faire la différence entre le bien et le mal. Une fois adultes, ils peuvent finir par devenir violents.

***Presque un élève sur trois en Ontario est victime d'intimidation à l'école, et un élève sur quatre reconnaît avoir intimidé quelqu'un.***

Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2009.

## Les moyens que nous prenons pour améliorer la sécurité dans les écoles de l'Ontario

Un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire sont essentiels pour que les élèves réussissent à l'école.

Renseignez-vous sur ce qui suit :

- ***Stratégie pour la sécurité dans les écoles***

Cette stratégie complète comprend une équipe pour la sécurité dans les écoles dans chaque établissement scolaire, des ressources scolaires, de la formation pour les enseignants et les directions d'école et un partenariat avec Jeunesse, J'écoute.

- ***Approche de l'Ontario en matière de discipline***

La discipline progressive est une approche qui mobilise l'ensemble de l'école et favorise un climat scolaire positif. Elle permet à la direction de choisir des mesures appropriées pour répondre aux comportements inappropriés et offre aux élèves de nombreux soutiens pour encourager les comportements positifs. Cette politique est expliquée en détail dans la note Politique/Programmes n° 145.

- ***Code de conduite***


Notre guide portant sur le Code de conduite de l'Ontario définit les rôles et responsabilités de chaque membre de la communauté scolaire – élèves, parents, personnel et partenaires communautaires.

- ***Prévention de l'intimidation et intervention***

La note Politique/Programmes n° 144 indique que les conseils scolaires doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques de prévention de l'intimidation et d'intervention.

- ***Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention***

L'Ontario a axé la troisième semaine de chaque mois de novembre sur ce thème afin d'encourager les écoles à se concentrer sur ce sujet et à promouvoir un environnement d'apprentissage plus sécuritaire.

- **Prix du premier ministre pour la sécurité dans les écoles**  
Ce prix récompense jusqu'à dix équipes pour la sécurité dans les écoles qui ont accompli un travail exceptionnel et novateur pour créer un climat scolaire sûr et bienveillant.
  - **Sondage des parents sur le climat scolaire**  
Ce sondage est offert dans 22 langues.  
[www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/climate.html](http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/climate.html)
  - **Jeunesse, J'écoute**  
Ce service anonyme de consultation est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Visitez [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca), ou composez le **1 800 668-6868**.
- 

## **Vous désirez d'autres exemplaires de cette brochure?**

La brochure est offerte dans 22 langues. Vous pouvez la trouver sur le site Web ci-dessous, ou en commander des exemplaires auprès de Publications ServiceOntario, à

***[www.publications.serviceontario.ca](http://www.publications.serviceontario.ca)***

**Pour en savoir plus, rendez-vous à :**

***[www.ontario.ca/ecolesscuritaires](http://www.ontario.ca/ecolesscuritaires)***